



Gouvernement Provincial de Namur

5° DIVISION

N° 407106

ANNEXE

Secretariat

Entree N° 43322

Le 14 11 1931

OBJET :

Monsieur le Bourgmestre d'ANDENNE est prié d'inviter l'intéressé à joindre le plan des lieux annexé à l'arrêté de la Députation permanente en date du 14 Mars 1930 et la récépissé de versement de 100 frs au compte chèque postal n°35008.

DUBOIS & FILS, NAMUR

M. J. Quilkin
Caution Renard

Namur, le 13 /11/ 193 1

Pour le Gouverneur :
Le Chef de service délégué,

J. Renard